



LA TROUPE BAT D'OURS

Association Loi du 1er juillet 1901 - Décret du 16 août 1901

TRÉSORIER

Informations clés :



Axes de la profession : Gestion financière et relationnel



Lieu d'exercice de la profession : Le comptoir des trésoriers sera installé au sein du village.



Horaires du maître trésorier : 9h - 22h

Principe de la profession :

Les trésoriers optimisent l'allocation des ressources financières du village. Ils assurent la protection et le placement des fonds et des objets de valeur des villageois et permettent le développement économique du village en distribuant des fonds sous la forme de prêts. Les trésoriers sont donc de véritables atouts pour le village car ils permettent aux villageois les plus aisés de sécuriser et de placer leur patrimoine et aux villageois en ayant besoin de se financer.

Effet d'expérience :

Au fil du jeu, chaque trésorier sera amené à progresser au sein de sa profession en obtenant un degré de maîtrise de plus en plus important. Il existe 3 degrés de maîtrise différents au sein de la profession (matérialisés par des badges) :

- Les apprentis trésoriers (degré 1),
- Les trésoriers expérimentés (degré 2),
- Les trésoriers virtuoses (degré 3).

Chaque degré de maîtrise supplémentaire permet aux trésoriers d'accéder à de nouvelles compétences (vente de nouveaux services financiers), de faciliter leur travail (grâce aux instruments), et d'augmenter leur rémunération.

Fonctionnement de la profession :

Tout au long du jeu, les trésoriers seront amenés à sécuriser et à gérer l'argent que les villageois leur ont confié. Les trésoriers ajustent ainsi les comptes bancaires des villageois selon les mouvements d'entrée et de sortie qu'ils effectuent, tout en tenant compte des intérêts générés par le placement éventuel des fonds. Les trésoriers ont également la possibilité d'octroyer des prêts aux villageois, dont ils doivent alors s'assurer du remboursement. Enfin, les trésoriers ont la possibilité de protéger les objets de valeur des villageois à travers des coffres sécurisés. Bien qu'au départ, les apprentis trésoriers ne puissent transporter sur eux des fonds de manière sécurisée, les marchands plus expérimentés auront la possibilité de sécuriser l'argent qu'ils transportent à l'aide d'instruments à usage unique. Quelque soit la nature du service financier rendu, les trésoriers devront interagir avec le maître trésorier afin d'être rémunérés.